

Blanchiment d'argent

L'applicabilité de la loi anti-blanchiment au menu d'une rencontre d'opérateurs

Les représentants des secteurs concernés par la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (banques, compagnies d'assurances, établissements de micro crédits, bureaux de change, agences de voyages, agences immobilières et entités de la profession du droit : magistrats, avocats, notaires et experts) sont en conclave depuis mercredi matin au Palais des Congrès de Nouakchott. Cette rencontre a pour objectif de sensibiliser les secteurs économiques et la société civile sur le contenu de la loi nationale relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, promulguée le 27 juillet 2005. Elle vise également à mettre en relief la conformité de la législation nationale avec les normes internationales édictées par le système des Nations Unies, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, le Groupe d'Action Financière (GAFI) et à mettre en évidence la nécessité de protéger notre système bancaire et financier contre l'infiltration de ces crimes financiers.

Au menu de cet atelier de deux jours organisé par la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), seront présentés plusieurs exposés relatifs au cadre normatif établi par la communauté internationale dans

le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (conventions internationales, résolutions du Conseil de Sécurité, recommandations de GAFI). Il y aura également la présentation des lois nationales réprimant le blanchiment d'argent, le terrorisme et son financement en plus d'un tour d'horizon sur les aspects juridiques et policiers de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la coopération internationale: entraide judiciaire, extradition, conventions judiciaires bilatérales et multilatérales. Parmi les résultats attendus de cette rencontre, la mise en place d'un cadre approprié portant sur l'applicabilité de la loi anti-blanchiment et anti-financement du terrorisme, en particulier les aspects de constatation et de répression de ces criminalités financières, sur les mesures de vigilances nécessaires (connaissance et identification de la clientèle, et origine et destination des opérations traitées) et des sanctions



qui s'imposent en cas de manquement à leurs obligations et l'opportunité pour les institutions de développer une coopération internationale avec le réseau de leurs correspondants dans ce domaine afin de bénéficier de transferts de technologies.

L'ouverture de l'atelier s'est déroulée en présence de MM. Ahmed Salem Ould Hacene, conseiller du gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie, chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme, Mohamed Ahmed Ould Lemrabott, conseiller, chargé de la communication à la Banque Centrale de Mauritanie, Pierre Laurent Chatain, expert de la Banque Mondiale et Yves Godiveau de l'ambassade de France à Nouakchott.